



# Assemblée générale

Distr. limitée  
17 février 2011  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Quarante-huitième session  
Vienne, 7-18 février 2011

## Projet de rapport

Additif

### **XII. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications**

1. Conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 14 de l'ordre du jour, "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications", comme thème de discussion distinct.

2. Les représentants de l'Équateur et du Venezuela (République bolivarienne du) et l'observateur de l'Azerbaïdjan ont fait des déclarations au titre du point 14 de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont été faites par les représentants d'autres États membres et par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

V.11-80880 (F)



Merci de recycler 

3. Le Sous-Comité s'est félicité des informations fournies dans le rapport annuel pour 2010 du Bureau des radiocommunications de l'UIT sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites ([www.itu.int/itu-R/space/snl/report](http://www.itu.int/itu-R/space/snl/report)), ainsi que dans les autres documents mentionnés dans le document de séance A/AC.105/C.1/2011/CRP.13. Le Sous-Comité a invité l'UIT à continuer de lui soumettre des rapports.
4. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, quels que fussent leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.
5. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait utiliser l'orbite géostationnaire en tenant compte des besoins des pays en développement et en privilégiant les activités spatiales susceptibles de contribuer au développement durable et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
6. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était particulièrement utile pour l'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs, et pour fournir une assistance médicale. Ces délégations ont exprimé l'avis qu'il importait que l'orbite géostationnaire soit utilisée dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi en vertu des traités pertinents des Nations Unies.
7. Le Sous-Comité a noté que le Nigéria et l'Académie internationale d'astronautique (AIA) avaient organisé conjointement, à l'automne 2010, un colloque international sur les caractéristiques et les particularités du plan équatorial, au cours duquel la nature physique et les caractéristiques techniques, l'utilisation et les applications de l'orbite des satellites géostationnaires avaient été examinées.
8. Quelques délégations ont fait valoir que ce point devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité, et que des groupes de travail ou des groupes d'experts intergouvernementaux pourraient l'examiner si nécessaire afin de s'assurer que l'orbite géostationnaire était utilisée dans le respect du droit international.

### **XIII. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique**

9. Conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 15 de l'ordre du jour, "Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique". Le Groupe de travail plénier, convoqué conformément au paragraphe 7 de cette résolution, a examiné le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session.
10. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que la quarante-neuvième session du Sous-Comité se tiendrait du 6 au 17 février 2012.

11. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, il présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session et a recommandé que les questions de fond suivantes figurent dans le projet d'ordre du jour provisoire:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications pour les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Progrès récents dans le domaine des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Questions à examiner dans le cadre de plans de travail:
  - a) Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace;  
(Travaux prévus pour 2012 dans le plan de travail pluriannuel exposé aux paragraphes 8 et 9 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session (A/AC.105/958))
  - b) Objets géocroiseurs;  
(Travaux prévus pour 2012 dans le plan de travail pluriannuel exposé au paragraphe [...] de l'annexe [...] du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session)
  - c) Initiative internationale sur la météorologie spatiale;  
(Travaux prévus pour 2012 dans le plan de travail pluriannuel exposé au paragraphe 16 de l'annexe I du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/933))
  - d) Viabilité à long terme des activités spatiales.  
(Travaux prévus pour 2012 dans le mandat du groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales au paragraphe [...] de l'appendice de l'annexe [...] du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session)

9. Thème de discussion/point distinct: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
10. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris la détermination des sujets à traiter comme thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
12. Le Sous-Comité est convenu que le colloque devant être organisé en 2012 par le Bureau des affaires spatiales, conformément à l'accord auquel est parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), porterait sur "L'industrie des services d'observation de la Terre: débouchés possibles". Ce colloque devrait viser la contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la célébration du quarantième anniversaire du lancement de Landsat-1.
13. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des consultations informelles ouvertes avaient été tenues pendant la session en cours conformément à la recommandation faite par le Comité à sa cinquante-troisième session et il s'est félicité des efforts accomplis par le Président pour rationaliser encore les méthodes de travail.
14. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait, en consultation étroite avec le Président du Sous-Comité, pris des mesures pour rationaliser et optimiser l'usage que le Sous-Comité faisait de son temps, y compris pour organiser le colloque pendant la deuxième semaine, en programmant l'examen du point intitulé "Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales" sur une plus longue période pendant la session et en limitant le nombre de déclarations par séance.
15. Le Sous-Comité est convenu qu'il faudrait faire preuve de la plus grande souplesse possible concernant la programmation des points de l'ordre du jour, en particulier ceux qui doivent être examinés par les groupes de travail.
16. Le Sous-Comité a noté qu'un nombre accru de rapports soumis par les États Membres sur leurs activités spatiales nationales contenaient un résumé de ces activités et ne dépassaient pas trois pages, conformément à ce dont le Comité était convenu à sa cinquante-troisième session. Le Sous-Comité est convenu qu'il faudrait continuer d'appliquer cette pratique et que les États Membres devraient être informés par le Secrétariat dans les cas où cette pratique n'était pas suivie, le cas échéant.
17. Le Sous-Comité a recommandé aux États membres du Comité d'éviter de répéter les informations détaillées présentées dans les rapports sur leurs activités spatiales dans les déclarations faites pendant sa session.
18. Le Sous-Comité est convenu qu'en règle générale les déclarations ne devraient pas dépasser 10 minutes et que les présentations scientifiques et techniques ne devraient pas dépasser 20 minutes.

19. Le Sous-Comité a recommandé qu'avant le début de la session les États membres du Comité qui souhaitent faire des présentations scientifiques et techniques en informent le Secrétariat et lui précisent au titre de quel point de l'ordre du jour elles seront faites, afin d'optimiser le plan de travail de la session. Il leur a en outre recommandé de fournir les notes de ces présentations pour faciliter l'interprétation simultanée.

20. Le Sous-Comité a exprimé ses remerciements au Secrétariat pour sa gestion générale de la session actuelle.

21. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier qui figurent à la section [...] de l'annexe [...] du présent rapport.

22. Le Sous-Comité a noté que le Groupe de travail plénier avait en outre examiné les préparatifs des manifestations qui devraient se tenir à la cinquante-quatrième session du Comité pour célébrer le cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et le cinquantième anniversaire du Comité. À sa [...] séance, le [...] février, il a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier qui figurent à la section [...] de l'annexe [...] du présent rapport.

---